



**Dossier de subvention
pour l'isolation de vos combles perdus**

Monsieur, Madame,

Vous trouverez dans ce courrier votre facture acquittée pour l'isolation de vos combles perdus.

Afin de bénéficier des subventions que vous propose la commune d'Itteville, il vous faut **déposer ce document accompagné d'un RIB et de votre facture acquittée à la mairie avant le 31 août 2018.**

Votre engagement :

Le soussigné NOM, PRENOM
certifie l'exactitude de tous les renseignements indiqués dans la présente demande et des pièces fournies.

Il s'engage à ne pas valoriser les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) auprès de toute autre structure tierce.

Date et lieu :

Signature du demandeur,

Précédée de la mention « lu et approuvé »

Pour rappel :

La ville d'Itteville propose, en tant que Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), d'étendre les bénéfices de ses actions à ses habitants via le Pacte Energie Solidarité (PES). Tous les foyers peuvent bénéficier de subventions pour l'isolation de leurs combles perdus. Les plus modestes sont éligibles à l'offre à 1€. Ceux qui ne peuvent bénéficier de l'offre à 1€ bénéficient d'une subvention, d'un montant de 16€/m², versée par la ville.

Le dossier est à déposer à la **Mairie d'Itteville au 103 rue Saint-Germain, 91760 Itteville.**